



Électricité de Strasbourg S.A. - GF Trésorerie
26, boulevard du Président Wilson - F-67932 Strasbourg Cedex 9
S.A. au capital de 71 693 860 € - RCS Strasbourg 558 501 912
Tél. 03 88 20 69 08 - Fax 03 88 20 69 10 - www.es.fr

- **Formulaire de demande d'envoi de documents**
- **Vos questions**

Assemblée générale ordinaire du mercredi 18 mai 2022

Documents 2022

Consultez, téléchargez ou imprimez tout ou partie des documents relatifs à l'Assemblée générale ordinaire et retrouvez le formulaire de vote par correspondance sur notre site internet :

www.es-groupe.fr/Investisseurs-et-actionnaires/espace-actionnaires

Ou demandez une version papier en cochant les cases ci-dessous :

- Je souhaite recevoir le rapport d'activité 2021, rapport accompagné de tous les documents prévus à l'article R225-83 du Code du commerce

À votre écoute

Faites-nous part de vos remarques ou suggestions ci-dessous ou par internet à :

actionnaires@es.fr en notant toutefois que, s'il s'agit de questions à poser à l'Assemblée générale ordinaire, elles doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception, ou par courriel à l'adresse dédiée : questions_ag_actionnaires@es.fr :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Attention important

Merci d'indiquer :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro d'actionnaire :

Processus d'envoi et de traitement des questions écrites

En application des articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire, quelle que soit la fraction du capital qu'il représente, peut poser des questions écrites se rapportant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Celles-ci sont à envoyer au siège social à l'adresse postale :

**Électricité de Strasbourg S.A,
Secrétaire du conseil d'administration
26 boulevard du Président Wilson,
67932 Strasbourg Cedex 9,**

par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique :

questions_ag_actionnaires@es.fr

au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **jeudi 12 mai 2022**.

Ce droit sera ouvert pour les actionnaires à compter du jour de la publication sur le site de la société www.es.fr des documents préparatoires à l'Assemblée générale ordinaire prévus par la Loi, soit au plus tard **le mercredi 27 avril 2022**.

Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée générale ou, conformément à l'article L225-108 du code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société.